



N°21
JUILLET/AOUT 2004

CHSM INFO

La lettre de la dé-
légalation des Finan-
ces CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : www.finances.cgt.fr -

Mail : finances@cgt.fr

EDITORIAL

UNE CGT A L'OFFENSIVE !

Dans la suite du CTPM du 15 Juin, la délégation au CHSM avait tenu à faire une déclaration liminaire permettant de replacer notre intervention dans ce domaine sous l'éclairage des décisions de Bercy.

Force est de constater que les autres fédérations avaient omis d'en préparer une et on ne peut pas dire qu'elles nous ont trop soutenu dans notre démarche...

Pour ce qui nous concerne, la santé au travail est en lien étroit avec les conditions de travail qui sont fortement impactées par les réorganisations de services et Bercy dit maintenant "ensemble".

Nous avons aussi insisté sur la nécessité de nous donner les éléments d'information concernant notre représentativité dans les départements afin de pouvoir désigner nos élus.

Nous avons d'ailleurs fait remarquer que le Ministère était prompt à supprimer des emplois du fait des gains de productivité liés à l'informatique mais incapable de sortir des résultats en ...quatre mois

bien que disposant de l'ensemble des éléments !

La DPMA nous a indiqué début juillet que l'envoi des résultats était fait ; nous y travaillons actuellement pour transmission aux CHS dès que possible (si possible par mail).

Notre délégation était renforcée par Jacques RICHER, de la Seine Maritime (département d'expérimentation pour la mise en œuvre du document unique) et de Jacques GABET de Paris Centre.

Au-delà d'un certain nombre de formations prévues dans le second semestre 2004, nous continuerons d'associer des camarades de terrain à nos travaux pour élargir la délégation.

Comme indiqué dans notre dernier édito, "nous devons apprendre -ou continuer- à travailler ensemble et ce particulièrement pour les candidatures CHS/CDAS mais aussi pour impulser un travail collectif sur les grands enjeux ministériels."

Dans cette nouvelle lettre, vous retrouverez le compte rendu du dernier CHSM ainsi que des dossiers particuliers sur lesquels nous sommes intervenus.

Ne pas oublier de nous faire remonter vos COMPTES RENDUS ET SURTOUT L'ETAT D'AVANCEMENT DE VOS LISTES CHS/CDAS AFIN QUE NOUS METTIONS A JOUR NOS TABLETTES.

Pour la délégation
Bruno PICARD

FINANCES CGT

CHS MINISTERIEL 25 JUIN 2004

Ce CHSM se tenait dans la suite du CTPM du 15 juin et portait sur des points traditionnels :

- compte rendu du groupe de travail du 18 mai relatif au document unique
- Rapport d'activité 2003 des inspecteurs hygiène et sécurité (IHS)
- Rapport d'activité ergonomie 2003
- bilan des mesures mises en œuvre en 2003 par les CHS en faveur des personnes handicapées
- Questions diverses
 - . point de suivi amiante-Beaulieu
 - . note du 27 Mai sur la liste des produits pharmaceutiques nécessaires et aux modalités d'attribution des trousseaux à pharmacie
 - . point crédits

Dans notre déclaration liminaire, nous avons tenu à nous placer dans la continuité du CTPM dont nombre de décisions intéressent l'hygiène et la sécurité.

Nous avons préalablement rappelé que la CGT est maintenant la première organisation au Ministère dans le contexte d'évolution que nous connaissons actuellement.

Ce résultat est à mettre au regard de la forte participation aux dernières élections en CAP, le choix de notre organisation confédérée comme première organisation aux Finances.

Fédération qui conteste les choix faits et amène des propositions alternatives.

Nous avons rappelé notre opposition sans équivoque des évolutions présentées par Nicolas Sarkozy qui ont des conséquences négatives en termes de santé et de conditions de travail.

Pour la CGT, "Bercy ensemble" (mais sans nous!), mauvais remake de « Bercy en mouvement » met en œuvre une restructuration profonde dans le ministère dont les finalités conduisant au désengagement de l'Etat.

Nous vous renvoyons sur nos remarques figurant dans la lettre 17 et les suivantes.

La problématique de la santé au travail est au cœur des préoccupations des salarié(e)s comme le démontrent les études récentes de la DARES.

Il en est de même pour les agents du Ministère qui se posent des questions quant à l'intérêt au travail dans un contexte de contrat de performances, d'objectifs et de restructuration sans omettre les effets néfastes de la rémunération au mérite (cf. annonces de la prime de 400 euros).



Nous attirons l'attention sur la montée des maladies professionnelles, des TMS, des psychopathologies à mettre au regard de l'augmentation des IPTS, des congés maladie en nombre et en durée, des passages en commissions de réforme.

Ceci démontre le malaise grandissant au travail par rapport aux objectifs assignés et à la déresponsabilisation.

La question est donc de savoir comment on positionne le dispositif hygiène et sécurité par rapport à ce contexte.

Pour la CGT, il faut aller au maximum vers la prévention en avançant sur la mise en place du document unique d'évaluation des risques; travailler en pluridisciplinaire et renforcer le réseau des acteurs.

Nous ne devons ni accompagner les réformes ni laisser les agents en proie à des difficultés suite à la dégradation des conditions de travail.

C'est pour cette raison que nous nous sommes abstenus sur la proposition de la DPMA soutenue par les autres fédérations de mener des études ergonomiques sur les sites d'expérimentation CDI-CDIF (6 sur 8 retenus).

Après ce cadrage général, nous sommes revenus sur le problème des crédits en prenant acte du non-gel des crédits pour 2004 qu'il convient de mettre à l'actif de la réaction unanime des fédérations lors du CHSM sur ce sujet en 2003 (cf. lettre 15) en insistant sur la réunion des CHS pour mettre en œuvre le financement des mesures arrêtées dans le programme de prévention.

Ceci afin d'éviter les déviations constatées en 2003 avec des décisions d'affectation des crédits contraires aux principes arrêtés dans ces mêmes programmes.

Pour conclure, nous nous sommes interrogés sur le sens d'un courrier reçu par les agents en maladie et émanant de la DPMA, services sociaux et Mutuelle qui indiquait la date de départ du congé et donnait la possibilité à l'agent de se mettre en rapport avec les services sus-nommés pour tout renseignement.

La DPMA, en réponse à notre déclaration, considère que le stress au travail et la montée des congés maladie est à mettre en rapport avec le vieillissement de la population administrative.

Sur les annonces CTPM, c'est au Ministre de nous répondre...

Sur notre dernière remarque, la DPMA considère qu'il n'y a pas dérogation au secret médical et qu'il s'agit d'un plus pour les agents...

I. RAPPORT IHS 2003

La DPMA présente un rapport synthétique prenant en compte les remarques des représentants des personnels.

A noter, pour rappel, que les inspecteurs hygiène et sécurité (IHS) interviennent dans trois grands domaines : le contrôle, le conseil et la coordination des acteurs hygiène et sécurité.

Nous sommes intervenus sur les éléments principaux du rapport à savoir :

- **Nous avons indiqué que nous avons l'impression de patiner car, sur bon nombre de sujets, nous reprenons nos remarques antérieures.**
- Un travail plus important se fait avec les ACO et doit se poursuivre.
- il faut revoir la meilleure façon de faire prendre en compte et apporter des réponses aux remarques formulées par les IHS dans leurs rapports par les directions.
Nécessité de réponses par celles-ci et suivi en CHS pour résoudre les problèmes soulevés.



- toujours des difficultés (même si l'amélioration se poursuit) en matière de respect des obliga-

tions réglementaires quant à la consultation des IHS et des médecins de prévention dans le cadre des plans de prévention et des projets de réaménagement.

Nécessité d'entendre la notion de travaux au sens large et solliciter le réflexe de saisine des IHS (et médecins de prévention) par les directions. Sur ce point, nous avons rappelé notre exigence d'un rapport écrit diffusé au CHS.

Nécessaire association des agents à ces opérations

La DPMA est particulièrement attentive sur ce sujet qui figurait à l'ordre du jour du dernier séminaire des IHS qui doivent de plus en plus intervenir en la matière.

- ne faudrait-il pas que les IHS effectuent des visites triennales des sites ou des visites par rapport aux nouvelles normes (électriques etc.) et/ou sites présentant des problèmes ?

Nous attendons toujours la réponse de la DPMA sur ce point...

- Par ailleurs, nous avons, de nouveau, insisté sur la participation des IHS aux groupes de travail et la formation en direction des gestionnaires de site en particulier en cas d'intervention des entreprises extérieures.

La question de la disponibilité des IHS reste toutefois posée.

A noter aussi un tassement du nombre de visites effectuées avec les médecins de prévention. La DPMA insiste sur la montée en puissance du nombre de visites avec les ACMO mais se pose le problème de la disponibilité de ces derniers.

- Quant à la **prévention des risques incendie, électrique ainsi que la formation aux premiers secours**, nous souhaitons un recensement et la mise à jour des responsables pour une formation permettant d'aller vers l'objectif d'un agent formé par site sur ces différents domaines.

Problèmes récurrents et émergents : encombrement (archivage) et éclairage.

Comme en 2003 se pose la difficulté pour les CHS d'exploiter les documents volumineux élaborés à l'époque.

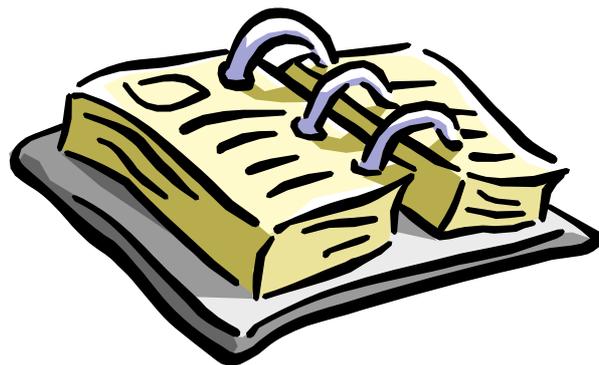
Comment vulgariser, populariser et utiliser les préconisations issues de ces rapports ?

- la question **des actions en faveur des personnes handicapées** dont l'accessibilité ne constitue qu'un aspect, fait l'objet d'un bilan à partir du rapport mettant en évidence bon nombre d'actions sur ce sujet et constitue un vivier d'exemples pouvant être repris dans les CHS. Nous espérons une mise en ligne de ce document et souhaitons que l'on tire des enseignements du groupe de travail du CTPM de mai 2003. 88 comités ont entrepris des actions avec un rôle important du CHS dans l'impulsion.

Sur ce point, la DPMA a indiqué que la CRIPH menait bon nombre d'actions et était souvent sollicitée.

Nous avons insisté sur la nécessité d'un rappel sur les modalités de sa saisine et les possibilités de financement.

L'accessibilité est à prendre en compte dans le cadre des nouvelles constructions.



Par ailleurs, la mise en œuvre de la LOLF ne devrait pas avoir d'influence sur le montant de ces crédits.

- sur le **travail sur écran**, réunion du groupe de travail à l'automne.
- **A noter que figurait dans le rapport des dossiers et des pistes pour l'avenir comme**

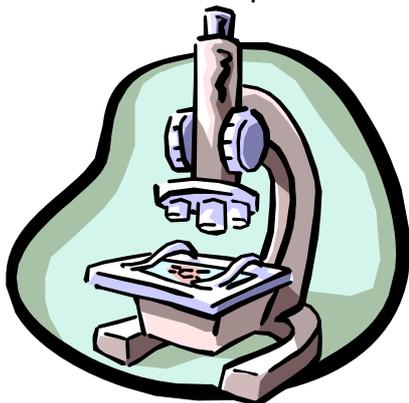
l'amiante à Nancy, le risque légionellose ou le risque routier.

Espérons qu'on retiendra vraiment des pistes pour l'avenir...

En tout état de cause, l'importance et l'augmentation des tâches confiées aux IHS nous a amené à demander des créations de postes, silence poli de la DPMA...

La DPMA a pris acte de nos remarques et a particulièrement insisté sur les actions menées par les CHS sur la canicule (achats de ventilateurs, réfrigérateurs, climatisation, aménagement d'horaires etc...), ceci justifie notre insistance en la matière.

Pour la DPMA, la situation ne se dégrade pas mais à noter que, comme d'habitude et malgré notre insistance, un certain nombre de questions sont restées sans réponses...



Bilans d'activité des CHS spéciaux Aéronavale, aéroterrestre ainsi que des laboratoires Douanes et Concurrence

Nous sommes intervenus sur la question des conditions de travail dans les laboratoires qui sont essentielles par rapport aux risques encourus.

Nous avons insisté sur la disponibilité des ACMO dans ces CHS qui est plus que relative (les directions s'en satisfont à priori...), appuyé l'intervention d'autres fédérations sur la qualité des eaux de bords dans l'aéronavale (risque bien pris en compte selon les médecins) ainsi que l'accent mis sur les risques électriques dans les labos DGCCRF.

Sans omettre la nécessaire remise aux normes de Massy, véritable serpent de mer.

La DGCCRF, qui est un peu à la ramasse sur la prise en compte de la dimension hygiène et sécurité, se considère aujourd'hui sur la bonne voie (mais nos représentants labo ne semblent pas de cet avis !) avec un investissement important du nouveau directeur.

Un point a aussi été fait sur les labo des douanes avec des dispositions prises en matière de stockage de produits dangereux et sur l'utilisation des crédits CHSM.

Un module hygiène/sécurité est en cours de confection pour l'école de la Rochelle.

II. RAPPORT D'ACTIVITE EN ERGONOMIE

Dans sa présentation, l'ergonome du Ministère a insisté sur la formation des ACMO à cette discipline (à partir du recensement de leurs attentes) et la nécessité de promouvoir la discipline en particulier par rapport à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels reposant sur l'analyse du travail réel.

Dans le cadre de l'approche dite opérationnelle, il a cité les études menées sur le centre éditique de la CP, le CSI de Marseille et l'accueil du Centre des Impôts de Valenciennes.

En conclusion, il a rappelé que l'ergonomie était maintenant présente dans les esprits en particulier l'analyse du travail réel.

Les pistes pour un développement de la discipline sont dans la continuité du rapport 2002 à savoir :

- la mise en œuvre de formation des ACMO
- les critères d'ergonomie comme critères de choix explicites
- l'ergonomie comme moyen d'investigation en lien avec les concepteurs (de programmes par exemple) même si le bilan sur ce sujet reste

mitigé par rapport à l'ensemble des projets et des réformes.

- Quant l'ergonomie est intégrée en amont des logiciels (FIDJI, ILLIAD) ou des projets, cela se voit et c'est tout bénéfique pour les agents et les administrations.
- la poursuite des réunions inter directionnelles de l'ergonomie pour discuter des projets

Notre délégation est intervenue sur ce rapport en posant toujours la même question sur une véritable mutualisation des interventions en ergonomie et un suivi des démarches entreprises (dont l'information du CHS de rattachement avec communication du rapport).

Ainsi des multiples interventions en matière d'accueil du public qui doivent bien présenter des constatations et références communes exploitables sur d'autres sites du Ministère.

De même pour ce qui est des CSI avec une réflexion et des pistes intéressantes en matière de **travail sur écran** et d'alternance des tâches qui devraient servir de support pour la prochaine réunion de la commission de suivi informatique.

Il a été noté la difficulté pour intégrer l'outil dans le cadre de travail existant, la sollicitation mentale qu'il représente et le fait que le respect des normes ne résout pas tout.

Il faut des actions diversifiées, l'écran n'est pas seul en cause et il faut poursuivre sur l'alternance des tâches avec des pauses informelles et raisonnables.

Les solutions passent aussi par de nouvelles méthodes dans la conception, dans les modes de gestion et l'encadrement ainsi qu'un rôle important des personnels (formation et information)

La DPMA (et l'ergonome) sont partagés sur le désir de mutualisation du fait de l'analyse du travail réel même si des éléments ont pu être utilisés ici où là.

Il s'agit de techniques communes à mettre en œuvre sous réserve d'adaptations locales.

Si le rapport est mis en ligne, chacun y glanera ce qui l'intéresse.

Sur notre intervention concernant des projets de l'INSEE avec intervention de leur ergonome et la communication du rapport au CHSM, la DPMA a botté en touche.

Par ailleurs, la CGT continue de mettre en débat l'idée d'un réseau d'ergonomes régionaux à la place du recours aux prestations du privé.

Se pose toujours la même question quant aux critères présidant à l'intervention de l'ergonome, sur quelles bases sont faits les choix ?

Il nous faut des critères précis en ce domaine, en particulier pour la saisine par les comités locaux.



Nous sommes critiques sur l'approche consistant à valoriser l'ergonomie en tant qu'outil de management.

III. Crédits 2004

A noter un suivi plus fin effectué par la DPMA sur les engagements et dépenses CHS avec délégation de l'ensemble des crédits dès Mars.

Réserve du CHSM pour 2004 :

Proposition de financer des études ergonomiques à hauteur de 150.000 euros dans le cadre de l'expérimentation CDI/CDIF à la DGI, le centre éditique CP, de saisie douanière et dans les deux départements d'expérimentation document unique.

Le suivi de ces études sera fait.

Pour le reste des crédits CHSM, il s'agit du financement de l'étude épidémiologique sur Beau lieu (123.882 euros) et une plaquette de forma-

tion médecine statutaire en direction des représentants du personnel.

Par ailleurs, des économies sont recherchées sur les produits pharmaceutiques qui sont dans les pharmacies dans les sites car cela représente un gros budget (200.000 euros) par rapport à leur utilité réelle.

D'où la note citée supra qui pose souci car, pour la fourniture de trousse de secours, on ne vise que les agents possédant des véhicules de service (quid des autres ?) et les géomètres dans des endroits difficiles (quid de cette notion,).

On verra cela au fur et à mesure et on peut adapter le dispositif au plan local.

Questions diverses

Beaulieu : l'étude épidémiologique peut démarrer après réunion du CHSDI local.

Nous nous sommes faits l'écho de nos représentants pour demander la réunion du comité de pilotage qui, selon la DPMA, sera réuni après premiers travaux de la société retenue (première phase d'étude de faisabilité).

Le ministère des affaires étrangères, lui aussi concerné, est tenu au courant par la DPMA.

Nous avons obtenu une rencontre informelle du bureau hygiène sécurité avec nos représentants lors de leur venue à Nantes début juillet.

HDI Aubenas : nos représentants locaux nous ont saisi du problème posé par l'état lamentable de ce site constaté depuis 10 ans.

La DG s'est saisie du dossier et cherche des solutions techniques complexes à mettre en œuvre car les locaux sont en copropriété.

Le relogement est peu évident.

Une société d'audit est retenue pour décliner les consignes de sécurité.

Montargis : toutes les diligences n'ont pas été mises en œuvre par l'administration suite à découverte d'un paquet suspect, contrairement à la réaction des services habilités à traiter ce genre de risques.

Bonne note est prise de nos remarques et rappel des dispositions à prendre dans ces cas sera fait par la DPMA aux chefs de service.

La délégation au CHSM vous souhaite de bonnes vacances d'été et tient à remercier tous ceux qui lui écrivent pour transmettre leurs comptes-rendus, exposer un problème ou donner leurs coordonnées.

Nous comptons sur vous pour continuer à nous contacter.

Vous pouvez aussi compter sur nous !

Amitiés syndicales

B.PICARD

JL. WICHEGROD

C.LORENTZ

